

## Délibération

**D 9**

### **Fondation communale pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC)**

Vu le compte de résultats et le bilan de la Fondation communale pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC),

vu le rapport de l'organe de révision BfB Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2021, du 28 avril 2022,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 16 juin 2022,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

#### **DECIDE**

par X oui, X non et X abstention

1. D'approuver les comptes 2021 de la Fondation communale pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC), tels que présentés dans le rapport joint à la présente daté du 28 avril 2022, établi par la société BfB Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA, sise à la rue de la Corraterie 26, 1211 Genève.
2. De donner décharge au Conseil de la Fondation communale pour l'Installation à Versoix d'Entreprises, d'Artisanat et de Commerces (FIVEAC), de la gestion de ses comptes 2021, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.